

216 AGENCY
SASU au capital de 2 000 euros,
immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 850 734 450,
dont le siège social est situé : 30 ALLEE ETIENNE VENTENAT 92500 RUEIL MALMAISON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 8 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le huit octobre,
à quatorze heures,

Au siège social, 30 ALLEE ETIENNE VENTENAT 92500 RUEIL MALMAISON

Madame Sonia NACEUR, demeurant 72 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU 92500 RUEIL MALMAISON

Propriétaire de la totalité des 200 actions de 10 euros chacune émises par la société 216 AGENCY,

Associée unique et seule Présidente de ladite société,

La réunion est présidée par Madame Sonia NACEUR.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, Madame Sonia NACEUR, associée unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Première décision

L'associée unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

30 ALLEE ETIENNE VENTENAT
92500 RUEIL MALMAISON

Nouvelle adresse :

72 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU
92500 RUEIL MALMAISON.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 72 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU 92500 RUEIL MALMAISON. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Deuxième décision

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame Sonia NACEUR

Zone de signature